



Améliorer le traitement et la réadaptation des toxicomanes : Un partenariat entre des villes d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes



Sites

Un processus de sélection de certaines villes de l'Union européenne (UE) est en cours. À l'issue d'un processus de consultation ouverte avec toutes les commissions nationales de lutte contre les drogues, une première liste de villes d'Amérique latine et des Caraïbes (région LAC) a été dressée.

Sommaire

Durée du projet	36 mois
Objectifs du projet	<p>Objectif général</p> <p>Contribuer à l'adoption de décisions politiques bien fondées à l'échelle municipale en ce qui concerne la qualité et la couverture des services de traitement et de réadaptation pour les toxicomanes au profit de divers secteurs de la population de l'Union européenne, d'Amérique latine et des Caraïbes pour garantir que les soins qui leur sont apportés sont appropriés.</p> <p>Objectifs spécifiques</p> <p>Contribuer à améliorer les capacités de décision des autorités des villes partenaires pour appuyer la prestation de services de traitement et de réadaptation des toxicodépendants en établissant un partenariat d'apprentissage entre des programmes en cours dans différentes villes.</p> <p>Faciliter l'élaboration de politiques nationales sur la demande de drogues, en incorporant notamment des programmes de traitement et de réadaptation dans les systèmes sanitaires municipaux.</p> <p>Établir un réseau d'échange entre les villes jumelées d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Union européenne pour une consolidation mutuelle des connaissances, des compétences et de l'expertise dont ces villes ont besoin pour mieux servir au sein de leur population les toxicomanes "à problèmes", en examinant particulièrement les problèmes d'exclusion sociale et le respect des droits de la personne.</p> <p>Sensibiliser, dans les tribunaux des familles, les procureurs et les juges autour des questions de traitement et de réadaptation des toxicodépendants en</p>

	<p>tant que solution de rechange à l'incarcération des délinquants impliqués dans des affaires de drogues.</p>
Partenaire(s)	<p>Des villes jumelées de l'Union européenne et d'Amérique latine et des Caraïbes dont les structures politiques et administratives prévoient des autorités sanitaires soumises à une surveillance locale, des commissions de lutte contre les drogues, des tribunaux pour adultes et mineurs, des systèmes pénitentiaires et des ONG prestataires de services de traitement.</p> <p>Experts internationaux</p> <p>Réseaux d'ONG</p>
	<p>Les consommateurs de drogues et leurs familles, ainsi que les systèmes sanitaires et de prévoyance sociale des villes participantes.</p>
Résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les villes participantes, des décisions plus averties en ce qui concerne les politiques et les structures nécessaires au traitement et à la réadaptation des toxicomanes. • Un échange de données d'expériences à l'échelle locale et l'adoption de pratiques optimales en matière de traitement et de réadaptation des toxicodépendants à l'intention de secteurs particuliers de la population, ainsi que des connaissances plus approfondies au sein des autorités locales et des fournisseurs de traitement sur les modalités qui permettent de faire face aux vulnérabilités des dépendants de la drogue dans les deux régions. • Élaboration et mise à exécution de méthodes d'évaluation rapide dans les villes pour déterminer la position actuelle et les éventuels besoins futurs en matière de traitement et de réadaptation. • Échange, compilation et diffusion sur Internet de protocoles de traitement des dépendances, de programmes d'enseignement et de matériel de formation. • Sensibilisation des juges et procureurs des tribunaux des familles et des forces de police concernées au traitement des dépendances en tant que solution de rechange à l'incarcération des délinquants impliqués dans des affaires de drogues. • Pour les villes partenaires de l'UE, approfondissement des connaissances sur les modalités à appliquer pour traiter les problèmes de dépendance au sein de leurs populations d'origine latino-américaine et caraïbe.

	<ul style="list-style-type: none"> • Échange d'information et de données d'expériences par l'intermédiaire d'un espace commun de travail en ligne reliant les villes partenaires. • Des commissions locales chargées de coordonner le projet et son exécution. • Visibilité rehaussée de la question du traitement et de la réadaptation des toxicodépendants dans les villes partenaires.
<p>Activités</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Par le biais de la collaboration entre la CICAD et la Commission européenne, création d'un partenariat entre des villes de l'Union européenne et de la région LAC, le but étant de multiplier les pratiques optimales en matière de traitement et de réadaptation des toxicodépendants par le biais d'échanges divers. 2. Lancement du projet dans une ville de la région LAC durant un forum interrégional des maires d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Union européenne, au cours duquel des engagements seront souscrits en matière de suivi et de coopération future. 3. Réalisation d'évaluations rapides des besoins et des locaux existants pour le traitement des dépendances dans les villes partenaires, lesquelles évaluations serviront de référence pour l'amélioration des modalités de conception et d'évaluation des besoins en matière de traitement et de réadaptation des toxicodépendants, ainsi que des politiques et des plans. 4. Échange de pratiques optimales et transfert de technologie entre les villes de l'UE et de la région d'Amérique latine et des Caraïbes pour bâtir un régime commun de connaissances et d'expérience dans le domaine des soins thérapeutiques et de la réinsertion sociale de certains groupes d'individus toxicomanes, en particulier les groupes défavorisés. 5. Établissement et mise en exploitation d'un espace de travail commun en ligne qui permettra à tous les partenaires de ce projet d'échanger de l'information et de la documentation rapidement et de façon sécurisée par Internet. Cette initiative mettra à disposition de tous les participants un espace de collaboration en ligne. 6. Réunion finale du projet avec les hauts responsables municipaux participant aux actions anti-drogue; cette réunion aura lieu dans une ville de l'UE. 7. Évaluation externe.

Objectifs

Objectif général

Contribuer à améliorer la fourniture de soins et les décisions de politique en ce qui concerne la qualité et la couverture du traitement et de la réadaptation des toxicomanes au sein de divers groupes de la population de l'UE et de la région LAC pour garantir que les soins qui leur sont apportés sont appropriés.

Objectifs spécifiques

- Ø Contribuer à améliorer les capacités de décision des autorités des villes partenaires pour appuyer la prestation de services de traitement et de réadaptation en établissant des partenariats d'apprentissage entre les programmes des villes jumelées.
- Ø Faciliter l'élaboration de politiques nationales sur le traitement des dépendances, en incorporant notamment des programmes de traitement et de réadaptation dans les systèmes sanitaires nationaux.
- Ø Établir un réseau d'échange entre les villes jumelées d'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Union européenne pour une consolidation mutuelle des connaissances, des compétences et de l'expertise dont ces villes ont besoin pour mieux servir au sein de leur population les toxicomanes "à problèmes", en examinant particulièrement les problèmes d'exclusion sociale et le respect des droits de la personne.
- Ø Sensibiliser les procureurs et les juges des tribunaux des familles au traitement et à la réadaptation des toxicomanes en tant que solution de rechange à l'incarcération des délinquants impliqués dans des affaires de drogues, et améliorer la capacité des villes partenaires à épauler la fourniture de ces services de traitement et de réadaptation et établissant des partenariats d'apprentissage entre les programmes et les actions menés dans différentes villes.

Pourquoi la CICAD et la Commission européenne ont-elles mis en place ce programme?

La Stratégie régionale de la Commission européenne pour l'Amérique latine prévoit : un intérêt accru pour les populations économiquement défavorisées et exclues de la société, qui ont besoin d'accéder aux services de traitement des dépendances et de réadaptation des drogues ; la décentralisation des politiques, des plans et des projets vers les localités et l'amélioration des capacités des autorités locales et de la société civile à contrecarrer les effets nocifs de l'abus des drogues en leur sein. Le projet renforcera les liens de synergie entre les réseaux de la société civile et aidera les villes à encourager un traitement des toxicodépendants selon des principes éthiques.

Dans le domaine du traitement des dépendances, les priorités et programmes de la CICAD se sont concentrés jusqu'à présent sur l'établissement de règles et de l'autorité de l'Etat pour réglementer le traitement de la toxicomanie ; sur l'appui donné aux États membres de la CICAD pour permettre à ces derniers de diversifier les types de programmes de traitement et de réadaptation disponibles, et sur le plaidoyer en faveur de la nécessité d'incorporer les programmes de traitement dans les systèmes sanitaires nationaux. Par l'intermédiaire de ce projet, la CICAD impulsera une telle approche de réglementation et de bonne gouvernance à l'échelle municipale et elle encouragera également les actions de plaidoyer dans les localités en faveur de l'amélioration des services de traitement et de réadaptation.

Identification des besoins perçus en matière de traitement et de réadaptation dans les villes de l'Union européenne et de la région ALC

Nécessité d'améliorer la formation professionnelle en matière de traitement et de réadaptation des toxicodépendants à l'échelle municipale

Dans la région LAC, l'abus des drogues et les problèmes de dépendance ainsi que les maux sanitaires et sociaux connexes sont traités en grande partie par des ONG autonomes ou faiblement liées aux services

publics sanitaires et sociaux. De cela résulte une gamme limitée de soins qui ne répond pas aux besoins divers des individus dépendants. Parallèlement, les services sanitaires publics, en particulier à l'échelle locale, manquent généralement du personnel nécessaire, formé pour diagnostiquer et traiter les problèmes de santé liés à la consommation de drogues. Le projet contribuera à la sensibilisation autour de la nécessité d'une formation et offrira des débouchés propices à l'échange des pratiques optimales en la matière.

Utilité de l'apprentissage réciproque entre les villes de l'UE et de la région LAC

Les pays, les villes et les régions de l'UE ont investi une quantité considérable de ressources dans les programmes et la recherche sur le traitement et la réadaptation des toxicomanes. Ces expertises et expériences seront d'un grand secours aux fournisseurs de services de traitement dans les villes participantes de la région LAC. Toutefois, et dans le cas particulier de la cocaïne, les pays de la région LAC ont acquis une expérience considérable en matière de traitement et de réadaptation des populations vulnérables et exclues de la société, comme les enfants de la rue, et les membres des bandes (gangs), ce qui suscitera certainement l'intérêt des villes de l'UE qui confrontent éventuellement des problèmes similaires.

Situation des programmes de traitement dans la région LAC

- Les services de traitement et de réadaptation des drogues ainsi que les services postcure ne sont toujours pas entièrement réglementés par les autorités locales, manquent souvent de ressources financières et ne suffisent pas pour atteindre le nombre de clients potentiels.
- À de rares exceptions près, les programmes de traitement ne sont pas incorporés aux services sanitaires publics et par conséquent il n'existe presque pas de continuité ou continuum de soins ni d'adaptation des formules de traitement au patient (ces deux caractéristiques étant primordiales pour la guérison du patient).
- Les programmes de traitement maintiennent rarement des systèmes de conservation de dossiers, et il existe peu de données par exemple sur l'historique clinique des patients, la consommation éventuelle de drogues pendant et après leur traitement, la morbidité associée, les problèmes familiaux et l'exclusion sociale.
- De nombreux pays et villes sont dépourvus de systèmes ou de structures leur permettant d'habiliter les professionnels du traitement à exercer leur activité, et ne possèdent pas non plus de programmes complets de formation qui pourraient aboutir à une telle habilitation.
- Dans la majorité des villes de la région LAC, les pratiques traditionnelles d'atténuation des méfaits liés à la toxicomanie, comme l'échange et le remplacement des aiguilles, ne conviennent pas, puisque, selon des études réalisées par la CICAD, l'abus de drogues par injection est statistiquement négligeable presque partout sauf au Brésil. Dans les Caraïbes, où les taux d'infection au VIH sont relativement élevés, certaines mesures d'atténuation des dommages sont en place. Les modèles de préparation à la guérison (centres d'accueil à seuil bas, par exemple), qui traitent les problèmes de santé liés à la consommation de drogues (par exemple les caries dentaires, les maladies sexuellement transmissibles, les hépatites A et C, etc.) et qui ne posent pas comme condition le sevrage de l'individu avant d'entamer le traitement sont toutefois adéquats et nécessaires et seront encouragés dans le cadre de ce projet.

Des solutions de rechange à l'incarcération des délinquants qui sont également des consommateurs de drogues à problèmes

Les prisons de la région LAC et de l'UE sont souvent surpeuplées, mal dotées en personnel et mal équipées. Des solutions autres que l'incarcération des délinquants toxicomanes peuvent constituer des solutions que les villes participantes pourraient envisager, compte tenu toutefois de la législation en vigueur. Dans la région LAC, Kingston et Montego Bay en Jamaïque et Belmopan au Belize sont dotés de tribunaux de traitement de la toxicomanie pour les délinquants primaires, ou encore prévoient des travaux d'intérêt de la communauté imposés par les tribunaux pour les délinquants toxicomanes. En Europe, le tribunal britannique pour les mineurs prononce des "sentences au service de la communauté", y compris des travaux d'intérêt général et des décisions ordonnant un traitement de la dépendance ; ces pratiques pourraient être particulièrement pertinentes pour les expériences acquises en région LAC, ainsi que les tribunaux pour les affaires de drogues opérant à Glasgow et Fife (Écosse), à Leeds et dans l'ouest de Londres. L'Irlande a également une certaine expérience en matière de tribunaux de traitement de la toxicomanie.

La plupart des pays d'Amérique latine ne pénalisent pas la consommation de drogues mais prévoient plutôt des solutions de "diversion" vers le traitement pour les délinquants qui commettent un délit pour la première fois. Toutefois, le manque de ressources, d'expérience et d'infrastructure constitue pour les autorités nationales et municipales un obstacle à l'administration de soins efficaces aux délinquants toxicodépendants qui suivent un traitement imposé par le tribunal.

Pour commencer à concevoir de telles solutions, lorsque cela est souhaitable et réalisable, il faut sensibiliser les juges et les procureurs des tribunaux des familles de la région LAC pour qu'ils envisagent d'ordonner des cures de traitement au lieu d'incarcérer les délinquants qui abusent des drogues.

Les problèmes confrontés par l'UE en matière de traitement et de réadaptation des toxicomanes

- L'augmentation du trafic de cocaïne provenant de la région LAC pour arriver dans les pays de l'UE a donné lieu à une recrudescence des nouveaux cas de consommation de cette drogue dans ces derniers, d'où la nécessité de prononcer des diagnostics précoces appropriés et de prévoir un traitement de la cocaïnomanie. Ce projet tirera parti de l'expertise et de l'expérience de la région LAC au profit du traitement de la consommation problématique de cocaïne.
- Les individus de la région LAC qui émigrent vers les pays de l'UE sont souvent différents culturellement et ethniquement des populations de leur pays d'accueil. Ces différences peuvent constituer un obstacle au traitement efficace de la toxicomanie. Ainsi, les partenaires de la région LAC peuvent fournir aux pays d'accueil européens des conseils et de l'aide pour traiter avec ces populations.
- Souvent, les politiques des pays de l'UE en matière de santé publique et de prévoyance sociale contiennent des programmes publics de traitement dans un cadre convenablement réglementé, ce qui pourrait aider les villes de la région LAC à mettre au point des modèles similaires personnalisés.

Partenaires de la CICAD et de la Commission européenne dans le Programme des villes jumelées

- Les maires et conseillers municipaux ainsi que les fournisseurs de services de traitement de la dépendance sont les partenaires principaux de ce projet. Le rôle des hauts responsables, en qualité de décideurs et d'autorités de réglementation, ainsi que les actions des ONG, sont essentiels en ce qui concerne la mise à disposition de programmes améliorés de traitement et de réadaptation des toxicomanes dans leurs villes respectives. En particulier, les maires et les conseillers municipaux élus remplissent une fonction essentielle dans l'allocation des ressources locales, peuvent répondre aux exigences formulées par leurs administrés en ce qui concerne le traitement éthique et les soins apportés par des agents convenablement qualifiés, et peuvent également intervenir pour prévenir les abus de droits de la personne dans les centres de traitement et les prisons. Le projet donnera l'occasion aux fournisseurs de services de traitement d'améliorer la qualité et l'accessibilité des programmes de traitement et de réadaptation pour les toxicodépendants et de coordonner la prestation de services mieux intégrés.
- Les juges et procureurs locaux qui opèrent généralement dans des tribunaux des "familles" ou pour les mineurs et sont en contact avec les délinquants dont certains abusent des drogues ou de l'alcool ou encore souffrent éventuellement de troubles mentaux. La sensibilisation de ces acteurs à l'existence sur le marché local de programmes de traitement et de réadaptation, au processus de réadaptation même et au concept de justice réparatrice, pourrait ouvrir la voie à une meilleure gestion de la dépendance, à une certaine humanisation du système judiciaire et à l'atténuation du surpeuplement des prisons.

Activités de projet

Établissement d'un réseau de villes partenaires UE/LAC

La CICAD contribuera à la création d'un réseau de villes jumelées de l'UE et de la région LAC qui, durant trois ans, concentrera son action sur une sensibilisation des décideurs municipaux autour des avantages sanitaires, sociaux et budgétaires qui résultent de l'exécution de programmes de qualité de traitement et de

réadaptation pour les toxicomanes et de l'échange de données d'expériences et de pratiques optimales dans ce contexte. Dans chaque ville, le point de convergence du réseau sera le maire (ou un de ses hauts représentants) qui participera aux échanges de politiques de haut niveau entre les villes de l'UE et de la région LAC.

Deux forums interrégionaux UE/LAC sur le traitement et la réadaptation

Un forum interrégional qui réunira des maires, des conseillers municipaux et leurs cadres techniques supérieurs se tiendra en mars 2008 dans une ville de la région LAC. Cette rencontre, qui durera deux jours et demi, sera ouverte à la participation des délégations de toutes les villes que la question intéresse, à raison de quatre personnes au maximum par délégation. L'objectif du forum sera de mettre en évidence les pratiques optimales en matière de traitement et de réadaptation, de planifier des activités conjointes d'intérêt collectif et de sensibiliser les parties prenantes autour de la nécessité des soins de qualité. Dans la plupart des cas, chaque ville participante prendra à sa charge les frais de voyage et d'hébergement à l'hôtel pour son maire. Durant ce forum, les villes seront rassemblées sur une « agora » où elles concluront des accords de partenariat, feront correspondre leurs qualifications et leurs besoins avec ceux de leurs villes sœurs, et élaboreront un plan d'action précisant leurs objectifs communs et les résultats qu'elles attendent des échanges.

Les équipes techniques locales conviendront des échanges et des discussions de politique générale devant se dérouler durant les deux ans et demi à venir entre les villes jumelées.

Un forum final aura lieu durant la troisième année du projet dans une ville de l'UE pour évaluer les résultats du projet et convenir d'une transition vers une prise de contrôle et des actions de suivi par les municipalités concernées.

Signature d'accords entre la CICAD et les villes partenaires, et entre les villes jumelées

La CICAD signera des mémorandums d'accord (MA) avec des villes partenaires pour convenir d'un plan d'action et d'un calendrier d'exécution des activités. La CICAD encouragera les villes partenaires (jumelées) à conclure des accords entre elles qui préciseront les activités à exécuter en commun.

Échanges et discussions de politique générale entre les villes de la région LAC et de l'UE

Dans le souci de mettre en place les échanges programmatiques résultant des accords intervenus entre les villes jumelées de l'UE et de la région LAC, la CICAD mettra à disposition des outils permettant de faciliter de tels échanges (accès en ligne à tous les participants et disponibilité d'information sur chaque partenaire et ses centres d'intérêt, formulaires de demande, appui institutionnel, etc.).

Les premières visites d'échange seront réalisées entre les maires accompagnés chacun de deux techniciens. Ces visites de haut niveau dynamiseront immédiatement le projet et le feront bénéficier de l'attention du public et d'une certaine visibilité. **En général, une visite d'échange, qui devrait être programmée en principe par la ville d'accueil**, durera entre deux et trois jours et le programme inclura, pour le maire de la ville étrangère, une conférence de presse, une apparition à la télévision ou une émission à la radio, une visite dans un programme de traitement des toxicomanes et une tournée dans la ville.

Les équipes techniques travailleront parallèlement sur des plans précis de coopération future portant sur des thèmes d'intérêt mutuel comme

- le traitement de la dépendance pour les femmes, les détenus et les adolescents ;
- les pratiques optimales en fin de traitement et en matière de suivi et de postcure ;
- la structuration des services municipaux comme le logement, l'enseignement, les soins de santé, la formation professionnelle et le placement, enfin les centres d'accueil de seuil bas.

Les échanges postérieurs entre l'UE/LAC et les villes partenaires se réaliseront à l'échelon technique. En effet, chaque équipe technique devrait être composée de quatre personnes : un représentant de la commission municipale de lutte contre les drogues, un représentant de l'autorité sanitaire municipale (il s'agit en général du directeur des services de santé mentale), un représentant du système judiciaire local, et

un représentant d'une ONG prestataire de services de traitement. Ces échanges dureront en principe quatre jours.

Répertoires municipaux des services de traitement et de réadaptation

Lorsque les informations ne seront pas aisément accessibles, sous la supervision du maire, les équipes techniques locales rassembleront ces informations en se basant sur un questionnaire standard fourni par la CICAD qui examinera la situation globale des programmes de traitement et de réadaptation dans leurs villes respectives, les caractéristiques de la demande de tels services et les modalités selon lesquelles ces services de traitement et de soins sanitaires sont structurés pour répondre à la demande. Ces équipes municipales pourront engager les services d'universités de la place (en général les écoles de santé publique) pour produire ces répertoires.

L'étude qui résultera de cet exercice inclura l'établissement ou l'actualisation d'un répertoire municipal des programmes de traitement et de réadaptation pour les toxicodépendants qui illustrera précisément leurs caractéristiques, leurs modalités d'administration de soins, les prix pratiqués, le cas échéant, et d'autres informations dont pourrait avoir besoin éventuellement un patient/client prospectif et les membres de sa famille. Les villes participantes s'engageront à publier leurs répertoires soit sur Internet soit dans des quotidiens, soit encore en distribuant des prospectus.

Ce projet contribuera largement à améliorer la disponibilité de services de traitement et de réadaptation dans les villes de la région LAC, dont la grande majorité ne dispose pas de répertoires de services existants.

Examen, adaptation et publication de la documentation sur les pratiques optimales en matière de traitement, de réadaptation et de préparation à la guérison

La documentation actuelle issue de l'UE et de la région LAC sur les pratiques optimales sera compilée, examinée puis adaptée par la CICAD et les équipes techniques locales pour qu'elle soit utile aux municipalités ; la Commission et les équipes produiront à partir de cette documentation des modèles et des directives en anglais, en espagnol et, le cas échéant, en français et en portugais. Cette documentation mettra en valeur les modalités d'exploitation d'un réseau intégré de services à l'intérieur d'une ville, présentera des données actualisées sur l'abus des drogues et les complications résultant de la consommation de drogues, et se penchera en particulier sur la gestion des populations ayant des besoins particuliers (par exemple les individus recevant un double diagnostic (**comorbidité**), les adolescents connaissant des problèmes liés à la drogue, les femmes et les détenus qui suivent un traitement pour leur dépendance, enfin les toxicomanes séropositifs/sidéens et les urgences liées aux drogues).

Espace de travail commun en ligne

La CICAD mettra en place un espace de travail commun en ligne qui permettra aux participants d'utiliser des outils comme

- Les communications (informations, forums en ligne, avis par courriel)
- La gestion du travail en groupe (partage de documents assorti d'un contrôle sur les différentes versions, droits d'accès, etc.)
- L'organisation de tâches (inscription des rendez-vous, planning et établissement de calendriers, etc.)
- Des discussions supervisées sur des thèmes précis.

Durabilité

La durabilité de ce projet sera fonction de la qualité de la documentation produite sur les pratiques optimales en cours dans les villes participantes et de la mesure dans laquelle les participants aux échanges sont en mesure d'appliquer les connaissances acquises à leur retour dans leur ville. Ainsi, le projet met l'accent sur la production de plans de travail pour des actions de coopération future, l'échange de documentation, par l'intermédiaire d'un espace de travail commun en ligne et d'ordres du jour structurés pour les réunions et les activités d'échange.

Évaluation du projet

La CICAD engagera les services d'un évaluateur externe qui sera chargé de concevoir les modalités d'évaluation continue du projet. Entre autres, cette évaluation mesurera la conformité avec ce plan de travail et ses indicateurs de fonctionnement, l'intensité des échanges à l'intérieur des régions et entre celles-ci au moyen de l'espace de travail en ligne, le nombre d'échanges et d'ateliers tenus, les améliorations réalisées dans les politiques et les usages en matière de traitement et de réadaptation, etc. Cette évaluation tiendra compte des conclusions et des rapports issus du Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM) et des évaluations des besoins réalisées durant la première année du projet pour établir les données de référence.

Autant que possible, chaque ville participante réalisera sa propre évaluation avec ses propres ressources et s'appuiera sur les directives de la CICAD.

Méthodologie

Modalités d'exécution et justification de la méthodologie proposée

Les partenariats entre les villes de l'UE et de la région LAC, qu'ils soient de haut niveau ou fonctionnent à l'échelon technique, pour attirer l'attention sur la nécessité d'offrir des programmes de traitement et de réadaptation des toxicodépendants ainsi que des programmes postcure aux populations locales. Le forum interrégional des maires, qui bénéficiera d'une grande visibilité, les échanges entre les décideurs et le personnel technique de villes diverses, la production conjointe de documentation sur les pratiques optimales et les évaluations rapides de la situation actuelle du traitement et de la réadaptation pour les toxicodépendants : toutes ces initiatives sont conçues pour attirer l'attention des décideurs et du public sur les enjeux de cette problématique et améliorer la qualité des soins administrés aux toxicodépendants.

Responsabilités incombant aux villes participantes

Ce projet appartient aux villes participantes et nous encourageons les villes à en tirer le plus grand parti, au profit des services de traitement et de réadaptation pour leurs habitants et selon les modalités qu'elles considéreront les plus appropriées. Les villes participantes établiront le programme. Il existe toutefois certaines règles essentielles. En effet, chaque ville participante sera tenue d'assurer les éléments suivants :

1. Identifier une ville partenaire potentielle outre-Atlantique, avec laquelle cette ville souhaite collaborer, ainsi que les raisons qui justifient un tel partenariat (nous recommandons que chaque ville tire parti de toutes les relations personnelles ou professionnelles entretenues par ses cadres et qu'elle utilise au maximum les informations diffusées sur Internet) ;
2. Établir des buts précis et les résultats attendus du projet en général, et des visites d'échange en particulier. Ces buts et résultats escomptés devraient être rédigés dans le détail et transmis dans les meilleurs délais à la CICAD. Ce document constituera la base du partenariat de la ville avec sa jumelle.
3. Constituer une équipe technique locale chargée d'organiser une évaluation des besoins de la localité, d'identifier la ou les zones géographiques d'exécution du projet, de recommander à la CICAD les institutions qui devraient participer aux activités, et d'organiser les échanges avec les villes partenaires. Chaque ville **désignera un responsable municipal qui fera office d'agent de liaison avec la CICAD pour ce projet et en informera la CICAD aussitôt que possible.**
4. Organiser des rencontres avec les médias (entretiens diffusés à la télévision, à la radio et dans les quotidiens) pour les dirigeants municipaux de passage afin de permettre aux visiteurs (maires et autres responsables) d'expliquer la situation existant dans sa ville en ce qui a trait aux drogues.
5. Assurer la logistique dans la ville d'accueil pour les visiteurs arrivant de la ville jumelée (par exemple, les réservations d'hôtel, le transport à l'intérieur de la ville, une visite dans un centre local de traitement, éventuellement un dîner, si les ressources et le règlement de la municipalité le

permettent, les dispositions de sécurité si nécessaire et, en tout état de cause, la transmission d'informations à la contrepartie concernant la ville jumelée).

6. Réaliser un suivi directement avec les visiteurs de la ville jumelée pour planifier des actions de coopération futures.
7. *Pour les villes d'Amérique latine et des Caraïbes exclusivement* : désigner un responsable municipal qui dirigera à l'échelle locale les activités visant à établir un répertoire de programmes municipaux de traitement de la dépendance. Les villes participantes s'engageront à publier leurs répertoires soit sur Internet soit dans des quotidiens, soit encore en distribuant des prospectus.
8. Toutes les communications concernant ce projet porteront le logo de l'Union européenne et de la CICAD (à fournir par la CICAD) ; tous les autres logos (les logos de chaque ville, son écusson ou autre dispositif graphique) sont bien entendu souhaitables afin que chaque ville puisse donner son empreinte à ce projet.
9. Les activités de chaque ville s'inscrivant dans le cadre de ce projet doivent être soigneusement documentées, en particulier les dépenses incluant s'il le faut les ressources fournies par la Commission européenne par l'intermédiaire de la CICAD.
10. Autant que possible, chaque ville participante réalisera sa propre évaluation avec ses propres ressources et s'appuiera sur les directives de la CICAD.

Gestion du projet et questions de logistique

La CICAD est l'institution d'exécution de ce projet. Les partenaires locaux, conjointement avec leurs autorités nationales, sont encouragés à sensibiliser le public au traitement et à la réadaptation pour les toxicodépendants au sein de leur communauté par le biais d'actions accrues de sensibilisation et de plaidoyer. Bien que le contact personnel entre les partenaires UE/LAC ne puisse être entretenu dans de telles proportions après l'exécution du projet à moins que les villes ne s'accordent pour financer elles-mêmes de telles visites, la CICAD et les partenaires pourront utiliser l'espace de travail commun en ligne à un prix très modique.

RAPPEL SUR LE PROGRAMME DE LA CICAD POUR LA RÉDUCTION DE LA DEMANDE

Le Programme de réduction de la demande de la CICAD, qui en est aujourd'hui à sa vingtième année, a mis en place des politiques d'envergure continentale pour prévenir et traiter la consommation de drogues et a réalisé des actions d'aide technique, de formation et de coopération aux échelles nationale et internationale pour accroître les capacités des gouvernements et des ONG à offrir des programmes de traitement et de prévention de l'abus des drogues.

Ces dix dernières années, la CICAD a fortement encouragé ses États et ONG membres à élaborer des politiques ainsi que des règles et normes nationales à l'intention des centres de traitement. À l'heure actuelle, la plupart des pays d'Amérique latine sont dotés de telles normes, elles-mêmes inspirées de celles qui ont été recommandées par l'Organisation mondiale de la Santé en 1993. Ce cadre réglementaire doit être mis à exécution et respecté dans les localités où il n'est pas largement reconnu. Ce projet concentrera ses activités sur les éléments suivants :

- Le plaidoyer dans les sphères décisionnaires des municipalités en faveur de l'intégration des programmes de traitement et de réadaptation dans le système sanitaire afin de faciliter l'aiguillage des patients d'un programme de traitement vers un autre et de placer le traitement de la dépendance entièrement sous la tutelle du système de prévoyance sociale.
- L'amélioration de l'accès au traitement et à la réadaptation dans les localités, en particulier pour les femmes victimes d'exclusion sociale, les adolescents, les patients séropositifs/sidéens, les

détenus et les mineurs placés dans des centres de rétention, ainsi que les populations autochtones.

De plus, tandis que les États membres de la CICAD sont engagés pour améliorer leurs systèmes de justice pénale et moderniser leurs lois et stratégies au regard des drogues, certains acteurs commencent à envisager des solutions de rechange à l'incarcération. La CICAD encourage ces initiatives et s'attend à ce que ce projet permette aux juges et aux procureurs en particulier d'être sensibilisés à de telles perspectives et à leur raison d'être.

Toutefois, si ces actions sont effectivement conformes aux pratiques optimales en cours dans le Continent américain, il y a eu peu d'échanges constructifs dans le domaine du traitement et de la réadaptation des toxicomanes avec les États membres de l'Union européenne.

Programme de la CICAD en cours dans la région LAC pour le traitement et la réadaptation des toxicomanes

Normes de soins dans le traitement des toxicodépendants. Depuis 1996, la CICAD encourage, à l'origine en coopération avec l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), l'adoption par les États membres de l'OEA de normes de soins en matière de traitement de la dépendance à la lumière du modèle établi en 1993 par l'Organisation mondiale de la Santé. Dans chaque pays en effet, le programme réunit les principaux prestataires (généralement des ONG), le ministère de la Santé publique et la commission nationale chargée de la lutte contre les drogues pour que ces organes conviennent de normes de base auxquelles un programme de traitement devrait adhérer, notamment les recommandations relatives au nombre d'employés, aux modalités de supervision par le personnel médical, aux infrastructures adéquates, à la confidentialité des données concernant les patients, etc.). Les normes sont adoptées par le ministère de la Santé publique qui en général possède (ou devrait posséder) l'autorité pour réglementer les programmes de traitement. La plupart des pays d'Amérique centrale et du Sud ont désormais établi de telles normes mais leur application est souvent irrégulière. Dans la région des Caraïbes, la Barbade, le Belize et le Suriname se sont engagés dans l'élaboration de normes de qualité en matière de soins ; les Bermudes et les îles Caïmans quant à elles ont mis en place un système d'accréditation de conseillers auprès des toxicodépendants, mais dans son ensemble la région manque de normes de qualité et d'autorités chargées de la réglementation.

Dans la prochaine phase du projet, il s'agira pour la CICAD : a) de fournir aux planificateurs et aux évaluateurs des ministères de la Santé publique les outils leur permettant d'effectuer un suivi de la conformité aux normes et d'exercer leur autorité de réglementation ; b) de prendre les mesures pour rendre obligatoire la conformité aux normes, l'octroi de licences aux centres de traitement et la mise en application des programmes, enfin c) d'élargir le programme aux pays des Caraïbes anglophones. Le projet permettra à la CICAD et aux villes participantes de la région LAC de s'avancer vers la réalisation de cet objectif en s'inspirant des expériences et de l'expertise européennes tout en partageant avec leurs contreparties de ce continent les obstacles rencontrés ainsi que les expériences réussies.

Incorporation du traitement de la dépendance aux services sanitaires nationaux. Pour les cinq prochaines années, l'objectif de la CICAD est de plaider en faveur de la cause des politiques nationales visant à incorporer le traitement de la dépendance dans le système sanitaire ou de prévoyance sociale des pays. Cet exercice permettra d'élargir la couverture, d'améliorer l'accès en diminuant le prix des soins et d'atténuer l'image négative des toxicodépendants à problèmes en garantissant qu'ils reçoivent des soins équitables. Dans ce domaine, la politique de la CICAD est fondée sur les directives établies par un groupe d'experts et approuvées par elle. Voir à ce sujet le site de la CICAD :

http://www.cicad.oas.org/Reduccion_Demanda/ENG/DRprojects/NatlTx/practical%20guide%20for%20the%20organization%20drug%20treatment%20system.pdf,

Traitement de la dépendance dans les établissements carcéraux réservés aux mineurs et aux adultes.

Dans ce contexte, la CICAD est engagée dans quatre initiatives :

- a. La formation des gardiens de prison et des agents des services centraux pénitentiaires à la fourniture de services de réadaptation aux détenus toxicodépendants(Caraïbes).
- b. Élaboration de politiques (Amérique centrale) avec la coopération de l'Espagne et du Canada.

- c. Appui financier et aide technique directs dans le cadre de trois projets visant l'établissement, pour la première fois, de programmes pilotes de traitement à l'intérieur des prisons (Guatemala, Pérou et Saint-Vincent-et-les Grenadines).
- d. Une nouvelle initiative en Amérique centrale concentrée d'abord sur El Salvador et le Guatemala pour établir un programme de formation de long terme à l'intention des fournisseurs de services de traitement.

Le projet établira une nouvelle structure de tutelle qui rassemblera ces divers programmes.

Formation au traitement de la dépendance dans les Caraïbes

- a. Depuis le lancement en 1996 du Plan d'action pour la Barbade parrainé par la Commission européenne, la CICAD offre de courtes sessions de formation aux conseillers chargés d'intervenir auprès des toxicodépendants en cure dans les Caraïbes. La majorité des employés des principaux organismes spécialisés dans le traitement de la dépendance dans les Caraïbes ont participé au moins à une de ces sessions, dont la portée a connu certaines limitations en raison du coût inhérent à la tenue de cours en présentiel.
- b. Toujours dans les années 90, la CICAD et l'ONUDC ont conjointement dispensé un programme diplômant en études des dépendances ; les cours ont été dispensés au département de la formation continue de l'université des Antilles. Le cursus rigoureux a bénéficié d'une notation "favorable" accordée par un évaluateur externe. Cette initiative a toutefois échoué au terme de six ou sept ans en raison d'un manque de financement et de compressions budgétaires à l'université. S'inspirant de cette expérience, la CICAD et l'université des Antilles offrent actuellement un programme en ligne de formation continue sur les dépendances, qui sera lancé en septembre 2007. <http://addictionstudies.ed.uwi.edu/index.html>
- c. Avant le Plan d'action pour la Barbade, la Commission européenne avait commandé une étude de grande envergure sur la situation du traitement des dépendances dans les Caraïbes. Cette étude avait porté certains gouvernements européens, notamment le Royaume-Uni, à tenir des sessions de formation.
- d. La CICAD parraine la production d'un manuel sur le traitement des dépendances à l'intention des Caraïbes. Des auteurs issus de cette région ont contribué au manuel, dont la publication devrait avoir lieu d'ici l'automne 2007.

Le projet permettra d'établir des liens avec les modules de formation antérieurs et de reprendre d'anciennes relations de collaboration.

L'Observatoire interaméricain des drogues de la CICAD, établi en 1999 en tant qu'organe de statistique et de recherche de la CICAD, a mis en place un système uniformisé pour la collecte de données épidémiologiques sur la consommation de drogues. Ce système, dénommé SIDUC, est régulièrement utilisé dans 29 des 34 États membres de l'OEA ; il figure également dans le questionnaire du MEM. Deux des instruments d'enquête sont pertinents dans le cadre du projet (les questionnaires employés dans les centres de traitement et les maisons d'arrêt) et serviront dans le cadre de l'évaluation des besoins précitée.

À l'heure actuelle, l'Observatoire interaméricain des drogues exécute un programme qui étudie les incidences sociales et économiques des drogues sur la société. Cette étude est actuellement en cours en Argentine, à la Barbade, au Costa Rica, au Chili, en Colombie, à El Salvador, au Mexique et en Uruguay. Les conclusions des enquêtes sont déjà mises à l'épreuve au Costa Rica par exemple pour plaider en faveur d'un recours plus fréquent au traitement des dépendances au détriment de l'incarcération des délinquants impliqués dans des affaires de drogues.

Le programme de la CICAD pour la décentralisation des politiques et programmes de réduction de la demande de drogues dans la Région andine. La CICAD exécute ce programme avec le concours du Gouvernement de l'Espagne. Le projet s'appuiera largement sur les enseignements tirés de ce programme toujours en exécution et consolidera les réseaux déjà constitués.